DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 1er octobre 2015

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 1er Octobre 2015

Date de la convocation : 24 septembre 2015

Heure d'ouverture de la séance : 19 heures 00 **Heure de la clôture** : 21h30

Présents : Jean-Yves MÂCHARD, Mickaël GOUTAZ, Jean-Pierre PASUTTO, Marie-France CHARPENTIER, Stéphanie MATTANA, Julien MOREL, Christian JACQUEMOUD, Fabien COUTURIER, André DERISOUD, Stéphane ANTHOINE-MILHOMME
Absent : Stéphane BURDIN,
Pouvoirs :
Secrétaire de séance : Julien MOREL

1. **Approbation du compte rendu du jeudi 9 juillet 2015 :**

Le Conseil Municipal adopte le compte rendu tel que présenté.

2. **Désignation d'un délégué titulaire au S.I.V.O.S. :**

Monsieur le Maire rappelle que suite à son embauche par le SIVOS pour un poste de cuisinier au 01/09/2015, il ne peut plus occuper le poste de délégué titulaire. Il convient donc de désigner un nouveau délégué titulaire ; les autres délégués titulaires ou suppléants restent inchangés.
Le Conseil Municipal,
Après procédé au vote,

DESIGNE **Mr COUTURIER Fabien en remplacement de Mr MÂCHARD Jean-Yves.**

Les délégués titulaires du SIVOS sont donc les suivants :

- **COUTURIER Fabien**, conseiller municipal, né le 04/12/1975 domicilié 53 rue de la Fontaine à VANZY (74270)
- Mickaël GOUTAZ, adjoint au maire, né le 12 décembre 1986 domicilié route de Chatenod à Vanzy (74270).
- MATTANA Stéphanie, conseillère municipale, née le 7 juin 1977 domiciliée 83 chemin d'Essertoux à Vanzy (74270).

Le délégué suppléant :

- MOREL Julien, conseiller municipal, né le 6 octobre 1979, domicilié 756 route de Chatenod à Vanzy (74270)

3. **Rapport de l'eau 2014** :

Mr le Maire rappelle que le code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en signe sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation du rapport,

Le Conseil Municipal,

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

4. Agents : autorisation d'absence pour évènements familiaux :

Monsieur le Maire expose le principe des autorisations à prendre par la commune sur proposition du Centre de Gestion 74.

Autorisations d'absence pour événements familiaux :

L'article 59 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absence à l'occasion d'événements familiaux mais il n'en fixe pas la durée. En l'absence de décret les durées doivent être déterminées localement.

Les autorisations d'absence sont rémunérées pour les agents titulaires.

L'agent doit fournir la preuve matérielle de l'événement (acte de décès, certificat médical...)

Vu l'avis du Comité Technique placé auprès du CDG 74 en date du 1er juillet 2015, le président propose d'adopter les conditions d'attribution ci-après :

- Mariage ou PACS de l'agent 5 jours *
- Mariage d'un enfant de l'agent 2 jours *
- Décès, maladie grave du conjoint, du (ou des) enfant(s) de l'agent 5 jours (par enfant)
- Décès, maladie grave des père, mère, frère(s) ou sœur(s) de l'agent 3 jours *,
- Décès des grands-parents et beaux-parents de l'agent 1 jour *

* jours ouvrables auxquels il est possible d'ajouter des délais de route dans la limite de 48 heures en fonction de l'éloignement.

Pour les agents non titulaires la collectivité peut étendre les dispositions prises pour les fonctionnaires territoriaux dans la limite de 15 jours par an (décret N°88-145). Ces jours ne sont pas rémunérés.

Autorisations d'absence pour garde d'enfants :

Vu l'avis du Comité Technique placé auprès du CDG74 en date du 1er juillet 2015,

Les autorisations d'absence pour garde d'enfants peuvent être étendues aux agents territoriaux selon la circulaire ministérielle N° 1475 du 20 juillet 1982 pour soigner un enfant malade ou pour en assurer momentanément la garde. Les bénéficiaires peuvent être les fonctionnaires territoriaux (stagiaires et titulaires) et les agents non titulaires. Les heures d'absence sont payées à l'agent quel que soit son statut.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Approuve les conditions pour autorisations d'absence pour événements familiaux et les autorisations d'absence pour garde d'enfant.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

5. **Travaux sur réseaux d'eau :**

✓ Choix de la maitrise d'œuvre :

Mr le Maire explique que des travaux de renforcement et de renouvellement d'eau potable pour les hameaux de Chatenod et Marteret sont nécessaires ; les conduites ont plus de 80 ans. Il précise que ses travaux pourront se faire en même temps que l'assainissement. C'est pourquoi Mr Mâchard a demandé une étude de faisabilité et une proposition de mission au prestataire qui s'occupe déjà des travaux d'assainissement pour la Communauté de Communes de la Semine, à savoir le cabinet HBI.
Les travaux pourraient être effectués en même temps et permettraient ainsi de gagner sur le temps et sur le coût.

La proposition se décompose comme suit :

ETUDE DE FAISABILITE	2 725.00€ HT
Mission de maitrise d'œuvre	5%

L'enveloppe des travaux sera fixée en fin d'étude de faisabilité en fonction de la solution retenue.
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

RETIENT COMME maitre d'œuvre le cabinet HERAUD INGENIERIE (HBI) allée de la Mandallaz Duocité bât B 74370 METZ-TESSY

ACCEPTE la proposition du cabinet **HERAUD INGENIERIE (HBI)** allée de la Mandallaz Duocité bâtiment B 74370 METZ TESSY avec :

- **Etude de Faisabilité : 2 725.00€ HT**
- **Mission de maitrise d'œuvre : 5%**

✓ Demande de subventions pour SMDEA, Agence de l'eau et DETR :

Le Maire rappelle :

- La délibération n°2015 06 036 attribuant le marché de maitrise d'œuvre à H. BERAUD INGENIERIE (H.B.I).

- les enjeux de la situation quant à l'assainissement :

- d'un point de vue sanitaire, le hameau de Chatenod est situé, en partie, dans les périmètres de protection d'un nouveau forage d'eau potable. Ce hameau est aussi en zonage d'assainissement non collectif, incompatible avec le projet d'adduction en eau potable du Syndicat Intercommunale des Eaux de la Semine.

Il rappelle que les réseaux d'eau potable ont été mis en place il y a environ 80 ans, que le renforcement et le renouvellement des conduites sont plus que nécessaires.

Monsieur le Maire présente le projet desdits travaux.

Le projet établi par le cabinet H.B.I s'articule comme suit :

Maitrise d'œuvre (honoraires, Etudes de faisabilité, coordonnateur SPS, frais de publicité)	14 768.70€ HT
Travaux : Renouvellement distribution de Chatenod Renouvellement du départ de la distribution de Marteret	 139 990.00€ HT 45 884.00€ HT
Imprévus 5%	10 032.00€ HT
Total HT	210 674.70€ HT

Le plan prévisionnel de financement pourrait s'articuler comme suit :

Financements publics	
SMDEA à hauteur de 30%	63 202.40€
Agence de l'eau à hauteur de 30%	63 202.40€
Etat au titre de la DETR à hauteur de 30%	63 202.40€
Autofinancement 10%	21 067.50€

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

ACCEPTE le projet proposé par le cabinet H. BERAUD INGENIERIE pour les travaux de renforcement et de renouvellement en eau potable au hameau de Chatenod et de Marteret.

ENTERINE le plan de financement estimé à ce jour tel que présenté par le Maire.

SOLLICITE l'inscription de ce programme au titre de l'exercice 2016 pour une aide financière :

- **du SMDEA**
- **de l'Agence de l'Eau**
- **de l'Etat au titre de la DETR**

AUTORISE le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Conseil Départemental, en sa qualité de guichet unique, à percevoir et à verser à la commune de VANZY l'aide qui pourrait être attribuée par l'agence de l'Eau.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier au titre de la mise en œuvre du financement.

DECIDE de recourir pour la réalisation de ces travaux, à un marché à procédure adaptée avec publicité en application des articles 26 & 28 du Code des Marchés Publics.

✓ Demande de subvention au Sénateur :

Considérant que le montant du projet des travaux pour le renouvellement de l'alimentation en eau potable établi par le cabinet BERAUD INGENIERIE s'élève à 200 642.70€ HT.
Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre du programme 122- action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » répartis par la Commission des Finances du Sénat.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Sollicite le concours financier de l'Etat au titre du programme 122- action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » répartis par la Commission des Finances du Sénat.
Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subventions correspondants.

Mr le Maire rappelle que la Communauté de Communes de la Semine va lancer les appels d'offres pour les travaux d'assainissement sur Mons,Vorzier, Chatenod.

6. **PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)** :

Le 29 juin 2015, le Conseil Communautaire a créé une commission supplémentaire : la commission PLUi- PLH (programme Local de l'Habitat).
Composition : 21 conseillers communautaires (Président : Paul RANNARD)
Rôle :

- Instance de travail et de débats
- Rencontrer les PPA (Personne Publique associée)
- Formuler des propositions
- Lien avec les conseils municipaux

Fonctionnement : 6 groupes de travail seront chargés de présenter leur travaux en commission, Mr le Maire avait invité les conseillers municipaux (ou personnes extérieures) qui le souhaitaient à se positionner dans un des groupes de travail :

GROUPE DE TRAVAIL	CONSEILLER MUNICIPAL OU EXTERIEUR DE VANZY
Groupe de travail social –PLH	Marie-France CHARPENTIER
Groupe de travail promotion communication	Jean-Yves MÂCHARD Stéphane ANTHOINE-MILHOMME
Groupe de travail assainissement	Jean-Yves MÂCHARD André DERISOUD
Groupe de travail équipement – loisirs- voirie	Jean-Yves MÂCHARD Christian JACQUEMOUD
Groupe de travail économie – ZAC – agriculture	Mickaël GOUTAZ Paul DERISOUD
Groupe de travail environnement – paysage-agriculture	Mickaël GOUTAZ Julien MOREL

7. **Urbanisme** :

PC 07429115X0002 : Syndicat des Eaux de la Semine 70 route de la croisée 74270 CHENE EN SEMINE
Objet : construction d'une unité de traitement d'eau potable
Parcelle : B 1355 « les prés »
Avis favorable

CUb 07429115X0025 : DERISOUD Raymond 52 chemin des Vorziers 74270 VANZY
Objet : Cu opérationnel
Parcelles : B1535, 1537, 1358, 1541, 1542, 1543
Avis favorable

CUb 07429115X0026 : COTTERLAZ-RANNARD Pierre 271 route du prieure 74270 CHENE EN SEMINE
Cu opérationnel
Parcelles : A805, 806, 807, 808 « Mons »

Cua 07429115X0027 URBA RHONE 21 rue de la Pannière 69003 LYON
CU d'information
Parcelles : B673,676, 697 « Haut Marais, Les Chatagniers »

DP 07429115X0007 VALETTE Franck 106 impasse de la Tuilerie 74270 VANZY
Objet : création d'une terrasse avec garage
Demande de pièce complémentaire le 10/09/2015

8. **Questions diverses** :

- Commune nouvelle :

Lors du Conseil Municipal du 9 juillet dernier, le Conseil Municipal s'était prononcé pour l'engagement de la commune de VANZY pour adhérer à la commune nouvelle.
Aucune délibération n'avait été prise ; un courrier relatant ses propos avait été envoyé à Mr le Président de la Communauté de Commune de la Semine.
A ce jour, les services de la préfecture demandent une délibération.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Avec 10 voix pour,

DONNE son accord de principe pour créer une commune nouvelle avec l'ensemble ou non, des communes membres de la communauté de Communes de la Semine.

- Elections :

Mr le Maire rappelle que les élections régionales auront lieu le 6 et 13 décembre prochain et fait part au Conseil Municipal du besoin de désigner un délégué représentant de la commune afin de pouvoir effectuer la révision annuelle de la liste électorale.
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Propose que Monsieur le Maire occupe cette fonction.

Monsieur le Maire accepte la fonction de représentant de la commune.

- Congrès des maires :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des dates suivantes :

Le 6 et 7 novembre 2015 à La Roche sur Foron 82eme congrès départemental des maires de Haute-Savoie

Du mardi 17 au jeudi 19 novembre 2015 à Paris 98ème Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France. Les élus de la Semine iraient sur 2 jours le 18 et 19 novembre 2015
Mr le Maire propose que deux élus l'accompagnent.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h30.

Le secrétaire de séance,
Julien MOREL

Le Maire,
Jean-Yves MÂCHARD